

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RÈGLEMENT URB 11-05-21

RÈGLEMENT NUMÉRO URB 11-05-21 MODIFICATION DE LA ZONE
R-b 214

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro URB 11-05-21 modifiant le règlement de zonage numéro URB 99-05;

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2

On ajoute la sous-section 7.3.21. Zone résidentielle de haute densité (R-c)

- Les habitations unifamiliales isolées;

Article 3


La carte 1 est modifiée de la façon suivante;


La Zone résidentielle de moyenne densité (R-b) du secteur de votation numéro 214 devient une Zone résidentielle de hautes densité (R-c), tel que montré en annexe A;

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT : 5 décembre 2011
PUBLICATION : 7 décembre 2011
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : 9 janvier 2012
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT : 9 janvier 2012
PUBLICATION : 17 janvier 2012
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 6 février 2012
PUBLICATION : 9 février 2012


Paulette Lalande
Maire


Benoît Hébert
Directeur général/
Secrétaire-trésorier